



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 47347

Texte de la question

Mme Christiane Taubira interroge M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les dispositions nécessaires et urgentes qu'il envisage pour améliorer la situation malsaine et alarmante que subissent les surveillants et les détenus du centre pénitentiaire de Remire-Montjoly en Guyane, au quotidien, en raison de la présence d'hirondelles. En effet, depuis plusieurs années, ces hirondelles, environ 50 000 à 70 000, envahissent le centre pénitentiaire et y déposent des tonnes de fientes qui en séchant se transforment en poussière et dégagent une odeur nauséabonde. Plusieurs agents auraient été affectés d'infections pulmonaires, obligeant certains à être hospitalisés. Les responsables syndicaux, et notamment Force ouvrière, reprochent à la direction du centre pénitentiaire, informée des faits, de ne pas mettre tout en oeuvre, d'une part, pour trouver une solution rapide et, d'autre part, pour faire vérifier médicalement si des symptômes particuliers présentés par certains agents ne sont pas liés à ce dépôt d'excréments d'oiseaux. Elle souhaite que toutes les dispositions soient prises pour mettre fin à cette situation grave pour la santé de l'ensemble du personnel et des détenus et qu'une étude soit réalisée afin de mesurer précisément les risques encourus par le personnel et la population carcérale du centre pénitentiaire de la Guyane. Eu égard aux conséquences sérieuses engendrées par une telle situation et pouvant se répercuter sur la santé, elle lui demande de lui indiquer quelles mesures urgentes et durables il compte prendre et dans quels délais celles-ci pourraient s'appliquer.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47347

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7516